

En leur nom, je présente un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le troisième jour de juin 1875, et le trentième jour de juin 1876," auquel je demande humblement la sanction de Votre Excellence.

La sanction royale est alors donnée à ce bill dans les termes suivants :

"Au nom de Sa MAJESTÉ, Son Excellence le GOUVERNEUR-GÉNÉRAL remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le GOUVERNEUR-GÉNÉRAL de prononcer le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Je ne saurais clore vos travaux parlementaires sans vous remercier du zèle assidu dont vous avez fait preuve, et grâce auquel vous avez pu terminer de si bonne heure une session laborieuse.

La session a été fructueuse en mesures de grande importance pour le pays.

J'ai volontiers donné mon assentiment à l'acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le Canada ; cette mesure depuis longtemps à l'étude, était nécessaire pour compléter notre système judiciaire.

L'acte concernant la faillite servira les intérêts du commerce, grâce à des changements heureux dans la loi actuelle. Ces changements assureront sans doute l'administration plus soignée et plus économique des biens des faillis en donnant protection convenable au créancier, et mettant à l'abri d'un traitement trop sévère le débiteur honnête, mais malheureux.

Pour aider au développement et à la bonne administration de notre grand empire territorial du Nord-Ouest, une mesure importante a été prise par la passation de l'acte lui donnant une forme de gouvernement basée sur ses besoins actuels, et de nature à faire face aux exigences d'un avenir prochain, en favorisant l'établissement des institutions représentatives lorsque sa population sera devenue assez nombreuse

pour permettre le fonctionnement d'un gouvernement responsable.

L'acte du service postal, en établissant des dispositions libérales et faisant disparaître les obstacles à la facilité des communications par la malle, assurera de grands avantages au public.

Il pourra de même résulter de grands avantages de la passation de l'acte concernant la télégraphie océanique, acte qui interdit le monopole et donne libre accès sur les côtes du Canada à toutes les compagnies de télégraphe sous-marin.

L'acte concernant les droits d'auteur a été passé pour protéger les droits des auteurs et des artistes qui pourront se prévaloir de ses dispositions, et pour faciliter les arrangements nécessaires à la publication en Canada d'ouvrages d'auteurs résidant en d'autres pays.

L'acte concernant les compagnies d'assurance donne de meilleurs garanties à l'assuré en établissant un bon système d'inspection.

L'acte relatif aux pénitenciers a mis ces institutions plus immédiatement sous la direction et le contrôle du gouvernement, en même temps qu'il simplifie les détails et diminue les frais du système d'administration et d'inspection.

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Je vous remercie des subsides que vous avez votés. Ils permettront à mon gouvernement de continuer les grandes entreprises publiques dans lesquelles le pays est engagé et contribueront grandement, je n'en doute pas, au développement de nos ressources et à l'accroissement de notre commerce, et favoriseront l'établissement, à l'intérieur du pays, de pionniers vigoureux et actifs.

*Honorables Messieurs et Messieurs,*

Je vous félicite de l'adoption de plusieurs autres mesures,—outre celles que je viens d'énumérer,—propres à augmenter le bien-être et la prospérité publics, assurer mieux encore la stabilité de nos institutions et développer la confiance et le bon vouloir chez notre population, qui appréciera, j'en suis sûr, vos efforts dans ce sens.

J'espère que, de son côté, la population du Canada conservera l'amour désintéressé de son pays et la pratique du dévouement au bien général.